

INTERVENTION DE L'UGANDA SUR LA COOPÉRATION

Madame la Présidente,

Nous félicitons les co-facilitateurs pour le travail accompli sur cet aspect important de la mise en œuvre du mandat de la Cour.

L'Ouganda se félicite des éloges formulés par les Hauts responsables de la Cour au sujet de la coopération apportée par les États Parties à la Cour. D'après notre expérience, nous aimerions mettre l'accent sur le fait que la coopération ne se limite pas seulement à des considérations financières mais que bien souvent, la coopération prend plusieurs formes comme l'ont souligné le Procureur adjoint et le Greffier.

En effet, des accords spécifiques de coopération pour certaines tâches comme la réinstallation des témoins sont essentiels et selon notre expérience, il apparaît que tous ces aspects peuvent être gérés dans le cadre d'un accord général de coopération. Nous aimerions par conséquent encourager les États Parties à conclure des accords de coopération intégrant toutes les formes d'assistance ce qui permettrait à la Cour d'être mieux à même d'exécuter son mandat.

Je vous remercie.